

Avis voté en plénière du 25 juin 2019

Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

Déclaration du groupe de la mutualité

Sur les soixante-quinze langues de France officiellement recensées, les Outremer en comprennent plus de cinquante.

L'usage au quotidien de ces langues maternelles et usuelles par une grande partie de la population, manifeste la grande vitalité linguistique de ces territoires. Ces langues, comme le souligne la déclaration de Cayenne en 2011 à l'issue des premiers « États généraux du multilinguisme dans les Outre-Mer », « ne sont pas seulement des instruments de communication, elles sont aussi l'expression de savoirs et de culture ».

Or, la pratique de ces langues, qui ne doivent pas être opposées à l'apprentissage et à la présence du français, est aujourd'hui menacée par un manque de reconnaissance dans les textes législatifs mais aussi par une dévalorisation et des conditions d'apprentissage rendues difficiles.

Comme le souligne l'avis, et contrairement aux idées reçues, le multilinguisme précoce peut être un atout de réussite scolaire permettant aux élèves d'être fier de leurs origines et participent ainsi à leur épanouissement. Aussi l'apprentissage des langues régionales doit-il être renforcé et proposé tout au long de la scolarité.

Par ailleurs, Il est également important de faire vivre ces langues régionales dans les différents domaines de la vie publique et, pour celles et ceux qui maîtriseraient mal le français d'encourager des pratiques de traduction, d'interprétation et d'accompagnement afin de faciliter l'accueil dans les services publics et notamment l'accès aux soins, sans oublier la sphère numérique.

Enfin, les langues régionales sont porteuses d'une histoire et d'une culture qui ne doivent pas s'éteindre. Les politiques culturelles doivent donc jouer un rôle dans la prise en compte de la diversité des langues et culture des Outre-mer. La création artistique et culturelle en langue régionale doit être soutenue et bénéficier d'une plus grande visibilité. Les médias, et la question de la disparition de France Ô est ici posée, peuvent apporter leur soutien pour une meilleure reconnaissance de ces activités et la promotion des langues régionales.

L'Assemblée générale de l'ONU a déclaré 2019 « Année internationale des langues autochtones ». Le CESE, à travers cet avis, interpelle donc les pouvoirs publics, afin qu'ils mettent en place des mesures de sauvegarde et de transmission de ces langues régionales qui représentent un atout formidable pour notre diversité des cultures et la reconnaissance des identités ultramarines.

Le groupe de la mutualité a voté en faveur de l'avis.